

SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX

Procès-verbal de séance

Conseil Syndical du 23 octobre 2025 à 18h00

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Guillaume VILLIBORD, Didier FAVRE, Fabrice QUEY, Michelle OUGIER, Maryse FAVRE, Benoit RICHERMOZ, Stéphanie NOZ, François POCCARD-MARION.

Absents excusés : Brigitte BOIRARD (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET)

Secrétaire de Séance : Didier FAVRE

Date de la convocation	16 octobre 2025
Date de l'affichage	16 octobre 2025

Effectif légal du Conseil Municipal	10
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	10
Nombre de présents	09
Nombre de votants	10
Le quorum de la présente séance est atteint	
Pas de demande de scrutin particulier	

- ✓ **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 14 octobre 2025**
- ✓ **Monsieur le Président propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Signature d'un crédit-bail - véhicule DACIA DUSTER »**

Ordre du jour :

1. Création d'un budget rattaché « eau et assainissement » - régie pour les services d'eau potable et d'assainissement
2. Approbation du budget rattaché « eau et assainissement » - régie pour les services d'eau potable et d'assainissement – année 2025
3. Tarifs de l'eau et de l'assainissement – années 2025 et 2026
4. Versement d'une subvention exceptionnelle du budget du SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX au budget rattaché « eau et assainissement »
5. Budget principal : décision modificative

1. Cr  ation d'un budget rattach   « eau et assainissement » - r  gie pour les services de l'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Pr  sident :

Vu la d  lib  ration n   2024.13 du 23 mai 2024 portant approbation de la modification des statuts du SIVOM Landry Peisey-Nancroix ;

Vu l'arr  t   pr  fectoral n  2024/402/SPA du 18 septembre 2024 portant modification statutaire du syndicat intercommunal  vocation multiples (SIVOM) de Landry Peisey-Nancroix ;

Consid  rant que les comp  tences eau potable et assainissement sont effectives au 01/10/2024 ;

Consid  rant que les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux d  s lors qu'ils sont financ  s par une redevance ;

Consid  rant que les tablissements publics de coop  ration intercommunale sont comp  tents pour exploiter directement leur SPIC ;

Consid  rant que le SIVOM Landry Peisey-Nancroix doit de ce fait constituer une r  gie conform  m  nt aux articles L.1412-1 et R.2221-1 du CGCT pour le suivi des travaux d'investissement d'eau et d'assainissement ;

Consid  rant que le SIVOM Landry Peisey-Nancroix a opt   pour la constitution d'une r  gie dot  e de la seule autonomie financi  re ;

Consid  rant que la d  lib  ration instituant une r  gie doit 茅g  l  ment fixer le montant de la dotation initiale de la r  gie ;

Le Conseil Syndical, apr  s en avoir d  lib  r   脿 l'unanimit  , d  cide :

- D'approuver la cr  ation d'une r  gie pour les services de l'eau potable et de l'assainissement
- D'approuver les statuts de la r  gie tels qu'annex   脿 la pr  sente d  lib  ration
- Que cette r  gie unique est ainsi dot  e de la seule autonomie financi  re
- De d  clarer que le budget rattach   sera soumis 脿 la nomenclature comptable M49
- De d  clarer que le budget rattach   est soumis 脿 la TVA
- De fixer le montant de la dotation initiale 脿 75 000 €

2. Vote du budget rattach   2025

Monsieur le Pr  sident :

Demande donc au Conseil Syndical de se prononcer sur l'adoption du budget rattach   2025 du Syndicat, qui s'quilibre en recettes et en d  penses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, comme suit :

<u>Sections</u>	<u>Propositions 2025</u>
<u>Fonctionnement</u> D��penses Recettes	602 126.82 €
<u>Investissement</u> D��penses Recettes	441 002.90 €

Le Conseil Syndical, apr  s en avoir d  lib  r   脿 l'unanimit  , d  cide :

3. Tarifs eau et assainissement – années 2025 et 2026

Monsieur le Président :

Les tarifs suivants sont proposés, en matière d'eau et d'assainissement, **pour l'année 2025** :

<u>Secteur LANDRY</u>	<u>Secteur VALLANDRY</u>	<u>Secteur PEISEY-NANCROIX</u>
Eau potable	Eau potable	Eau potable
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
0.65 € HT/ m3	1.40 € HT / m3	1.30 € HT / m3
Assainissement	Assainissement	Assainissement
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
1.15 € HT/ m3	1.40 € HT / m3	1.30 € HT / m3

Les tarifs suivants sont proposés, en matière d'eau et d'assainissement, **pour l'année 2026** :

<u>Secteur LANDRY</u>	<u>Secteur VALLANDRY</u>	<u>Secteur PEISEY-NANCROIX</u>
Eau potable	Eau potable	Eau potable
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
0.70 € HT/ m3	1.50 € HT / m3	1.30 € HT / m3
Assainissement	Assainissement	Assainissement
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
1.25 € HT/ m3	1.50 € HT / m3	1.30 € HT / m3

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs de l'eau et de l'assainissement, tels que présentés ci-dessus, pour les secteurs de Landry, de Vallandry et de Peisey-Nancroix
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ces nouveaux tarifs.

4. Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Président :

En application des dispositions de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 20 100 €, du budget principal du SIVOM au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 100 €, du budget principal du SIVOM au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention exceptionnelle.

5. Budget principal - décision modificative

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédits sur le budget principal du SIVOM.

6. Signature d'un crédit-bail - véhicule DACIA DUSTER

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que par arrêté préfectoral n°2024/402/SPA du 18 septembre 2024, portant modification statutaire du syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) de Landry Peisey-Nancroix, le SIVOM a désormais la compétence « sécurité publique ».

A cet effet, il a été procédé au recrutement d'un Chef de Police Municipale, qui prendra ses fonctions au 1^{er} décembre 2025.

Il convient de renforcer la flotte automobile de ce Service.

Après consultations, le choix s'est porté sur un véhicule de type DACIA DUSTER et la Société Mobilize Financial Services a fait une proposition de crédit-bail, sur 60 mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de Monsieur le Président
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce crédit-bail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Thierry MARCHAND-MAILLET

Le Président

SIVOM
LANDRY PEISEY-NANCROIX
73210 LANDRY